



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 4.6

Numéro de la demande : 2013-5083
Demande : Conversion ou prorogations de demande limitée ou temporaire pour remplir les conditions d'homologation d'un produit en vue d'une homologation complète
Produit : Appât à moustiques à l'octénol Nosquito de Stinger
Numéro d'homologation : 29062
Matières actives (m.a.) : Octénol
Numéro de document de l'ARLA : **2495563**

Objet de la demande

La présente demande vise à étudier les conditions d'homologation complète, c'est-à-dire les résultats de l'étude sur la stabilité à l'entreposage, pour l'Appât à moustiques à l'octénol Nosquito de Stinger.

Évaluation des propriétés chimiques

L'Appât à moustiques à l'octénol Nosquito de Stinger se présente sous la forme d'une masse solide cireuse contenant de l'octénol à une concentration nominale de 0,735 g/appât. Cette préparation commerciale a une densité comprise entre 0,930 et 0,970 g/mL. Les exigences concernant les propriétés chimiques de l'Appât à moustiques à l'octénol Nosquito de Stinger ont été remplies.

Évaluation sanitaire, évaluation environnementale et évaluation de la valeur

Aucune évaluation environnementale ou sanitaire ni évaluation de la valeur n'est requise pour la présente demande.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation des renseignements fournis à l'appui du produit Appât à moustiques à l'octénol Nosquito de Stinger et juge que les renseignements sont suffisants pour remplir les conditions d'homologation complète.

Références

PMRA Document Number	Références
2492508	2015, Octenol Lure: Accelerated Storage Stability and Corrosion Characteristics, DACO: 3.5.10

ISSN : 1911-8015

8 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2015

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.